

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour La Rochelle

Introduction

Vive le Vélo (VLV) est l'association qui promeut l'utilisation du vélo sous toutes ses formes sur le territoire de La Rochelle et des communes alentour.

Persuadée que l'utilisation du vélo fait partie des solutions simples qui améliore la vie de tous, l'association met tout en œuvre pour placer le prochain mandat sous le signe de la bicyclette.

Ce questionnaire permettra aux candidats d'exprimer leur point de vue et aux habitants de les prendre en compte.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le schéma directeur vélo de l'Agglo est établi jusqu'en 2030, malheureusement sa mise en œuvre est peu visible.*

VLV demande que ce schéma soit appliqué et puisse évoluer en concertation.

VLV propose de prévoir un budget annuel de 25€/habitant pour l'ensemble de l'Agglo.

VLV demande que les acteurs (agents et élus) en lien avec le vélo soient sensibilisés et formés aux spécificités de ce mode de déplacement.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

VLV souhaite que ce responsable soit clairement identifié à l'intérieur des services de la ville et systématiquement consulté pour l'ensemble des projets de voirie.

VLV souhaite la mise en place à l'échelle de l'Agglo d'un comité vélo ayant un réel pouvoir décisionnaire.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo : ni voiture, ni piéton, le vélo doit avoir sa place à lui sur les principaux itinéraires.

Une continuité des itinéraires cyclables doit être atteinte d'ici la fin du mandat.

Une charte des aménagements cyclables permettant de bons aménagements, réellement cyclables, et une lisibilité accrue de ces derniers pour l'ensemble des usagers (cyclistes mais aussi piétons et surtout automobilistes et ce quelle que soit leur provenance) doit être mise en place par l'Agglo en partenariat avec VLV.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Concentrer la circulation automobile sur les grands axes en y adjoignant des pistes cyclables prioritaires.

Créer des zones à très faible circulation dans les rues résidentielles (sens unique, mise en cul de sac, limitation drastique de la vitesse, mise en oeuvre de Vélorue comme à Lille...) pour empêcher la circulation de transit à travers ces quartiers et devant les écoles.

Exploiter toutes les solutions alternatives à la voiture.

S'appuyer sur des solutions qui fonctionnent ailleurs (Copenhague, Amsterdam...).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Un effort particulier pourra être proposé dans les quartiers prioritaires de la ville.

Action n°6 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Un des freins à l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien est de savoir où on pourra le stationner et dans quel état on va le retrouver... si on le retrouve.

Installer ces stationnements permet de lever ces obstacles au développement de l'utilisation du vélo.

Action n°7 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ces stationnements vélos permettent d'optimiser un espace que la réglementation impose de libérer avant 2026.

Action n°8 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Que proposez-vous pour inciter les entreprises à choisir ce nouveau mode de transport des marchandises ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Seriez-vous prêt à déployer ce programme dans toutes les écoles de la ville en vous appuyant sur les forces vives existantes (les associations, les bénévoles, les agents, les enseignants...)?

Quelles actions seriez-vous prêt à mettre en œuvre (vélo-école, cyclobus, traitement des abords des écoles, sorties à vélos, auto-réparation, bourses à vélo) pour étendre ce programme et tendre vers un véritable système vélo ?

Action n°10 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

« Montrer l'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est la seule. »

Ce sera, de plus, le meilleur moyen de se rendre compte de l'efficacité de tel ou tel aménagement ou de telle ou telle décision.

Vous engagez-vous à faire l'ensemble de vos déplacements intra-communaux en mode actif (à pied, à vélo, en transport en commun) ?

Dans le même esprit de l'exemplarité, équiper la municipalité et l'Agglo de vélos, VAE, vélos-cargo, tricycles, bi ou tri-porteur, tandem... et inciter les agents à utiliser ces équipements (autorisation d'utilisation sur la pause déjeuner, table ronde sur l'adaptation de ces équipements aux personnes et aux tâches...)

Vous engagez-vous dans cette démarche ?